

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي -  
جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم - UAB

كلية علوم الطبيعة والحياة - SNV

Vice décanat de la pédagogie

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION PÉDAGOGIQUE

**Objet : Mise en application des nouvelles maquettes pédagogiques de première année du socle commun SNV et prise en charge des étudiants redoublants et admis avec dettes.**

### Participants :

- Mme YAHLA Imene , Vice Doyenne chargée des Etudes et des Questions liées aux Etudiants
- Mme TABET OUEL Faiza, Cheffe de domaine
- Mme Kies Fatima, Cheffe de département, responsable du Tronc commun SNV
- Mr KHERBACHE Mohamed, Ingénieur de la faculté SNV
- Equipe pédagogique du socle commun SNV.

### 1. Objet de la réunion

Une réunion pédagogique a été tenue afin d'examiner le procès-verbal de la deuxième réunion de coordination du Comité Pédagogique National du Domaine des Sciences de la Nature et de la Vie (CPND-SNV), en date du 21 septembre 2026, et de préciser les modalités de mise en œuvre des nouvelles maquettes pédagogiques pour l'année universitaire 2026-2027.

À l'issue des échanges, les points suivants ont été retenus pour assurer une application harmonisée des dispositions et une information claire des étudiants concernés.

### 2. Mise en application des nouvelles maquettes pédagogiques

- Les nouvelles maquettes pédagogiques validées doivent être appliquées immédiatement.
- Les équipes pédagogiques doivent veiller au respect des matières, des unités d'enseignement et de leur répartition semestrielle.
- Les matières transversales nouvellement introduites doivent être intégrées conformément aux dispositions du CPND.

Les modalités d'enseignement sont les suivantes :

- Histoire de l'Algérie (S1) et Nationalisme et Citoyenneté (S2) : enseignement en présentiel, en langue anglaise ou, à défaut, en langue arabe, par un enseignant disposant du profil académique adapté.
- Techniques de communication et d'expression (UEM) : enseignement exclusivement en langue anglaise.

### 3. Prise en charge des étudiants redoublants

Les étudiants redoublants conservent les matières acquises et doivent repasser uniquement les matières non acquises, conformément à la réglementation en vigueur et aux équivalences validées.

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي - Ministry of Higher Education and Scientific Research

جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم - Abdelhamid Ben Badis University of Mostaganem UMAB

كلية علوم الطبيعة والحياة - SNV Faculty of Nature and Life Sciences

Vice décanat de la pédagogie

#### Les cas particuliers suivants ont été examinés :

- Matières transversales : les étudiants redoublants doivent suivre les nouvelles matières « Histoire de l'Algérie » au S1 et « Nationalisme et Citoyenneté » au S2, même s'ils ont déjà validé les 30 crédits du semestre correspondant.
- Biologie cellulaire, biologie animale et biologie végétale : lorsqu'une matière de l'ancien programme a été fractionnée en plusieurs matières dans le nouveau programme, les équivalences et les moyennes acquises doivent être appliquées selon les dispositions du CPND. Lorsqu'une matière acquise avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20 est concernée par ce fractionnement, cette moyenne est reportée sur les nouvelles matières correspondantes, conformément au PV.
- Techniques de communication et d'expression : la moyenne de la nouvelle matière correspond à la moyenne des matières TCE 1 et TCE 2 acquises dans l'ancien programme.
- Chimie générale et chimie organique : les moyennes des matières correspondantes de l'ancien programme sont prises en compte selon les équivalences établies par le CPND.
- Géologie et Physique : les matières étant inversées entre les semestres dans le nouveau programme, les moyennes acquises dans l'ancien programme sont maintenues et validées selon les équivalences prévues.

#### 4. Prise en charge des étudiants admis avec dettes

Les étudiants admis en deuxième ou troisième année avec des dettes de première année doivent suivre l'ancien programme pour la liquidation de leurs dettes.

À cet effet :

- Des classes spéciales doivent être organisées pour les étudiants concernés, selon les matières non acquises.
- Chaque étudiant doit être informé précisément des matières qu'il doit suivre et valider.
- Ces étudiants ne sont pas concernés par les nouvelles matières transversales introduites dans le nouveau programme de première année, contrairement aux redoublants.

#### 5. Organisation et suivi pédagogique

Afin d'éviter toute confusion ou erreur dans la gestion des parcours :

1. La liste nominative des étudiants redoublants et des étudiants admis avec dettes doit être établie.
2. Le parcours pédagogique de chaque étudiant doit être étudié individuellement, en précisant les matières acquises, non acquises et à suivre.
3. Les équivalences doivent être vérifiées sur la base du tableau récapitulatif annexé au PV du CPND.

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي - Ministry of Higher Education and Scientific Research

جامعة عبد الحميد بن باديس مستغانم - Abdelhamid Ben Badis University of Mostaganem UMAB

كلية علوم الطبيعة والحياة - SNV Faculty of Nature and Life Sciences

### Vice décanat de la pédagogie

4. Les étudiants concernés doivent être informés individuellement, dès le début de l'année universitaire, des matières qu'ils doivent suivre.
5. Un engagement écrit attestant que l'information leur a été communiquée doit être signé par les étudiants concernés.
6. Les difficultés pédagogiques, organisationnelles ou techniques rencontrées lors de l'application des nouvelles maquettes doivent être recensées et transmises à la cellule de suivi locale, en vue de leur remontée à la présidence du CPND avant la fin du mois d'octobre 2026.

## 6. Information des étudiants

Il a été retenu que les étudiants doivent recevoir une information claire, officielle et adaptée à leur situation individuelle.

À cet effet, les responsables pédagogiques et les enseignants concernés veilleront à :

- diffuser les informations relatives aux nouvelles maquettes ;
- informer les redoublants des matières qu'ils doivent repasser et de celles dont les acquis sont conservés ;
- informer les étudiants admis avec dettes des modalités de liquidation de leurs dettes selon l'ancien programme ;
- éviter toute confusion entre les règles applicables aux redoublants et celles applicables aux étudiants en progression avec dettes ;
- afficher ou communiquer les informations validées par les voies officielles de la Faculté.

## 7. Conclusion

À l'issue de la réunion, il a été souligné que l'application des dispositions du CPND-SNV doit se faire de manière rigoureuse, harmonisée et transparente, tout en garantissant une prise en charge individualisée des étudiants.

Les responsables pédagogiques, la cheffe de département et les enseignants concernés sont chargés de veiller à la mise en œuvre des mesures retenues et à l'information effective des étudiants.

La séance a été levée après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Mostaganem, le 14 octobre 2026.

Vice Doyenne Chargée des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants



بحالي ايمان  
مكلفة بتسيير شؤون تنظيم المصاحف  
المكلفة بالدراسات والوسائل التربوية والطلبة